

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 22 mai 2019, a adopté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Allard » aux fins de l'application du règlement (22)**

Période des travaux : 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 mai 2017.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Côte-Sainte-Catherine » aux fins de l'application du règlement (23)**

Période des travaux : 16 mai 2016 au 30 mars 2018.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Lafleur » aux fins de l'application du règlement (24)**

Période des travaux : 8 août 2016 au 16 mars 2018.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Peel (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (25)**

Période des travaux : 14 mai 2017 au 30 juin 2018.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Young (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (26)**

Période des travaux : 29 mai 2017 au 30 avril 2019.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Séminaire / Olier (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (27)**

Période des travaux : 29 mai 2017 au 30 avril 2019.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Murray (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (28)**

Période des travaux : 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 mars 2020.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Rioux / Basin (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (29)**

Période des travaux : 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 mars 2020.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Ottawa (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (30)**

Période des travaux : 19 mars 2018 au 30 janvier 2019.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Shannon (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (31)**

Période des travaux : 9 octobre 2018 au 30 janvier 2020.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Patrick (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (32)**

Période des travaux : 9 avril 2018 au 30 novembre 2019.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Papineau (Plateau-Mont-Royal) » aux fins de l'application du règlement (33)**

Période des travaux : 6 mai 2019 au 30 mars 2021.

Ces 12 ordonnances adoptées en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) prévoient que ce règlement s'applique aux secteurs et aux périodes de travaux ci-dessus mentionnés.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Boulevard Saint-Laurent » aux fins de l'application du règlement (10)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), prévoit que ce règlement s'applique au secteur désigné à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultées sur le site internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Montréal, le 29 mai 2019

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon